MAGAZINE MENSUEL
DE FORCE OUVRIÈRE
FRANCE TÉLÉVISIONS SIÈGE

l'inFO france•tv

N° 07 juin 2019

PROFITER DE SES VACANCES…

Un petit coin de dune, un morceau de verdure, une vague, la perspective d'une cime et de randonnées. Le temps d'une sonate, d'une envolée de saxophone ou d'une rime syncopée. Et l'incontournable cliché du petit verre de rosé.

La météo peut être ensoleillée, maussade, orageuse, les Vacances se déclinent à tous les temps : le passé *(souvenir d'un été inoubliable)*, le présent, le futur *(le bon moment pour échafauder des projets)*.

Le synonyme n'est pas répertorié par le dictionnaire, mais l'association est immédiate : vacances = flâner = prendre le temps.

Ne boudons pas notre plaisir : les vacances sont un immense acquis social aujourd'hui inscrit dans nos moeurs mais pas si ancien que cela.

… flâner, prendre le temps

Les congés payés ont été introduits dans le code du travail en 1936. Deux semaines, puis trois, et c'est Force Ouvrière, par son secrétaire général de l'époque, André Bergeron, qui en 1965, obtiendra une quatrième semaine de congés au Conseil national du Patronat Français *(le CNPF qui deviendra le MEDEF)*.

Le passage à cinq semaines sera réalisé par le gouvernement de Pierre Mauroy en 1982.

Aujourd'hui, personne ne songe à attaquer cet acquis. Bien au contraire. Avec l'arrivée du téléphone portable, des mails, du numérique en général, les employeurs sont petit à petit obligés de se plier au droit à la déconnexion *(cf page 2)*.

Refuser d'être joignable tout le temps, partout.

Profiter de ses vacances… que Force Ouvrière vous souhaite belles et sereines.

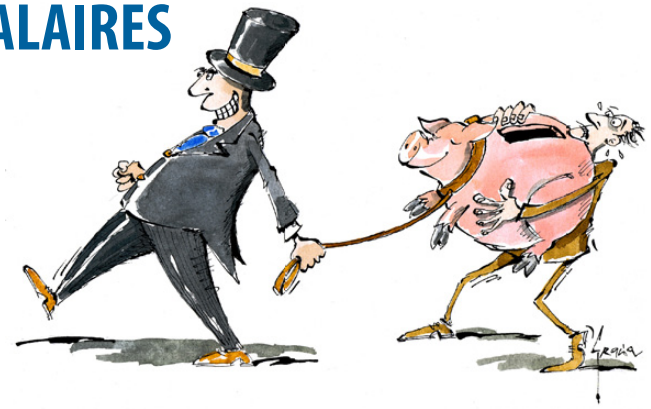


F0 **france•tv** - Pièce **R. 2811** - 7, esplanade Henri de France 75015 Paris - 01 56 22 43 76 / 01 56 22 54 40

Régime sec !
SUR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRES

Trois réunions entre la direction et les syndicats et un constat : l'enveloppe allouée aux mesures salariales sera à la baisse cette année !

- 20% d'augmentation
pour les techniciens et journalistes.



De 4 millions d'euros à 3,5 millions. Une diète dénoncée par **FO france•tv**. Une situation scandaleuse dans la mesure ou l'on demande de plus en plus au personnel mais on leur donne de moins en moins.

Parallèlement à cette baisse, la direction augmente la somme allouée aux primes exceptionnelles, **1,3 million d'euros** contre 800 000 €, l'année dernière. Si FO n'est pas contre l'attribution de primes pour récompenser, ponctuellement, des salariés pour leur engagement, notre organisation regrette qu'une nouvelle fois la direction n'ait pas opté pour une augmentation générale des salaires.

Un vrai choix, politique, au final qui augure d'un avenir de promotion à la carte, voire à la tête du client.

3 Questions à :

Émeline DROXLER

Le droit à la déconnexion

Qu'est ce que le droit à la déconnexion ?

Le droit à la déconnexion, entré en vigueur le 1er janvier 2017 dans le cadre de la Loi Travail, vise à assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre la vie personnelle et familiale.

D'après l'article L.2242-8 du Code du travail, le rôle de l'employeur est d'accorder le droit à la déconnexion à tous ses salariés, en mettant en place des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, mais aussi en développant des actions de sensibilisation et de formations.

Pourquoi est-ce important de bénéficier d'un temps de repos sans aucun contact avec sa vie professionnelle ?

L'adage *"recharger ses batteries"* est une belle image pour parler de la déconnexion.

Il est important de préserver un certain équilibre entre sa sphère professionnelle et sa sphère privée. En passant par la déconnexion pour se reposer, récupérer, on est certainement meilleur lors de sa reprise !

La déconnexion garante d'un repos réparateur, permet assurément de récupérer, de gagner en efficacité, en productivité lors de la reprise.

Se déconnecter est important aussi pour la santé, pour éviter le stress et le *"burn out"* et tout simplement pour prévenir les risques psychosociaux. En effet, cette connexion accrue à la vie professionnelle engendre des troubles, notamment dus à un sentiment d'urgence permanent et à une surcharge de travail. Ces troubles se traduisent entre autres par un sommeil difficile, de l'agressivité, un stress important, différentes addictions, une perte de coefficient intellectuel, et par voie de conséquence, une perte de l'efficacité au travail. Ces troubles, en impactant la vie privée, nuisent indéniablement à l'équilibre entre les sphères privée et professionnelle.

La déconnexion passe nécessairement par la connaissance complète et la bonne maîtrise de tous nos outils numériques.

Concrètement, le Fil, le nouveau réseau social d'entreprise de FTV permet de gérer les notifications (possibilité d'avoir des notifications ou pas, et si oui, de choisir ses créneaux pour les recevoir) etc…
On peut être geek et vouloir se déconnecter !

Que propose france•tv pour rendre ce droit effectif ?

Suite à l'accord QVT signé en 2017 *(chapitre 1.6)*, un groupe de travail s'est penché, début 2018, sur la problématique de *"Bien gérer le numérique pour mieux travailler"*. Une réflexion large qui a englobé entre autres le droit à la déconnexion.

Plusieurs belles idées et productions comme un autodiagnostic ont émergé mais toutes sont restées au stade de simples tests. Comme vous pourrez le constater par vous-même sur **Mon Espace** ou dans les communications internes, rien sur la déconnexion à **france•tv** n'est concrètement abordé ni réalisé.

À quand par exemple un atelier *"détox digital"* ou une charte portant sur les modalités de déconnexion ?



AU **CSE** DE MAI

Opposition des élus à la suppression d'une édition emblématique

LA DIRECTION LE SOUHAITE :

Il n'y aura plus de page d'information européenne quotidienne, plus de chronique philosophique, sur l'intelligence artificielle, plus d'invité écrivain, sociologue, musicien chaque jour sur l'antenne premium nationale dans les journaux de **france•tv**. Enjeu démocratique ! L'annonce secoue les salariés et les syndicats depuis 3 mois. La suppression du **Soir/3** sur **france•3**. Une pétition a rassemblé plus de 5 000 signatures, les syndicats expriment leur indignation, ferraillent dur avec la direction, trois journées de grève suivies grâce à une belle mobilisation de tous les personnels qui acceptent de perdre des journées de salaire pour sauvegarder cette mission du service public.

Voilà des années que la direction des programmes attaque le Soir/3, en le marginalisant à des horaires de noctambules. Jusqu'à présent, la direction de l'information avait su résister. Il semble que cette fois-ci, cette dernière plie sous la pression.

Une direction des programmes dont la volonté de détruire ne s'arrête pas à l'édition emblématique de france•3. Elle s'attaque également aux émissions qui font la richesse des matinées de **france•2**. À la trappe "C'est au programme", "Motus". Les salariés, beaucoup de CDD, n'ont aucune garantie quant à leur reclassement au sein de l'entreprise.



Comme toujours, Force Ouvrière se tiendra au côté des personnels concernés.

Concernant le Soir/3, FO france•tv proposera au vote des élus la motion suivante :

1/ AUDIENCE ET QUALITÉ

Le Soir/3 a 40 ans. C'est un rendez-vous de qualité qui a l'ambition d'informer en utilisant le maillage territorial. Le contenu éditorial offre la possibilité d'une information sérieuse et certifiée en deuxième partie de soirée. Supprimer le Soir/3 c'est supprimer la seule édition de 2ème partie de soirée d'une grande chaîne linéaire. Toutes les autres télévisions publiques des grandes démocraties européennes en conservent une, conformément à la mission de service public qui leur est impartie.

2/ RISQUES AVÉRÉS

L'absorption des moyens du Soir/3 par **franceinfo:** est un non-sens. La chaîne d'info continue reste à 0,5 point et peine à trouver une audience inférieure à 25 000 téléspectateurs le soir après 21 heures quand le Soir/3 sur france•3 réalise en moyenne un score de 600 000 chaque soir, avec des pointes à 1,3 millions selon l'actualité.

Forts de ces constats, les élus demandent :

1 - L'abandon du projet d'absorption des moyens du Soir/3 par la chaîne tout-info.

2 - Une expertise via la SOFRES pour une analyse marketing fine de l'impact de la suppression de l'édition de l'antenne de france•3 *(dans l'hypothèse de sa disparition)* dès septembre 2019, ainsi qu'une expertise sur l'impact du transfert des moyens sur les conditions de travail des salariés concernés.

3 - Le retour du Soir/3 sur l'antenne de france•3 dès janvier 2020 si l'audience n'était pas au rendez-vous et le retour des collaborateurs qui le désirent, aux conditions de travail initiales.

Ce vote des élus du CSE engagera les parties pour que l'offre publique audiovisuelle garde une place prépondérante dans un secteur très concurrentiel et en pleine mutation.

LE BILLET DES ÉLUS

Gregory HEN / Machiniste et élu aux CSE siège et réseau
Thierry LAVAIL / Ingénieur du son et délégué syndical



Nous Syndicalistes, salariés et représentant du personnel, sommes en droit de poser cette question :

L'entreprise d'état **france•tv** est-elle respectueuse des deniers publics qui lui sont attribués et des moyens de mener la mission de service public qui en découle ?

Les cars vidéos des moyens internes de fabrication - *tous rattachés à perpétuité à Bois d'Arcy* - n'auront peut-être pas de travail au mois d'août !

Après avoir perdu leurs identités régionales ils risquent de perdre leurs activités.

Vers une fin tragique pour la fiction à Bordeaux.

Les délais de traitements des dossiers clients sont proche de l'éternité. Des émissions ont été reportées pour insuffisance de moyens humains disponibles.

Pour mesurer le ressenti performance de notre direction des moyens internes de fabrications, nous allons demander à nos confrères de répondre à des sondages standardisés.

PORTRAIT DE MILITANTE

Marianne CAUSSADE /

Chargée de conception de programmes courts et Déléguée syndicale pour le réseau•3



Je suis entrée à **France 3** en 1996. J'avais 20 ans, un contrat d'un mois, j'étais étudiante et je ne devais pas rester.

Le proverbe dit *"c'est en forgeant qu'on devient forgeron"*. Je le vérifie avec mon parcours professionnel à **france•tv**. J'ai aussi bien travaillé derrière que devant la caméra. S'il y avait un besoin quelque part, d'une saison sur l'autre, si l'on me proposait d'y aller, je fonçais et j'apprenais *"sur le tas"* comme on dit.

Cela m'a permis, à défaut de faire tous les métiers, de les connaître et de les comprendre.

Depuis quelques années maintenant, je suis chargée de conception de programmes courts, j'enregistre les météos, je conçois et j'écris les bandes annonces, je produis, réalise, et présente parfois, des formats courts ou très courts. C'est un travail qui peut être passionnant car il reste l'un des métiers créatifs de *"la boîte"*. Il requiert une vision d'ensemble et demande à savoir *"humer l'air du temps"*.

Avec le numérique et la liberté de format, d'écriture qu'il offre, la suite du métier de chargé de conception de programmes courts peut s'avérer exaltante, on verra...

Je suis à Force Ouvrière depuis 2015. Je me suis engagée après avoir été le témoin impuissant d'injustices humaines et professionnelles. Une violence absurde. Cela m'a révolté.

Dans sa forme restreinte, nous sommes 8 au bureau **FO france•tv**, à représenter le siège de **•tv**, le réseau et l'Outre-Mer. Nous travaillons à la stratégie de notre syndicat au sein de **france•tv** et aidons l'ensemble des élus, délégués et représentants à la concrétisation des valeurs et revendications FO auprès des salariés.

Je suis très attachée à notre syndicat car nous sommes riches de nos diversités professionnelles. Cela demande de l'ouverture d'esprit, de l'empathie et incite donc à la négociation.

Quoiqu'il arrive nous restons libres et indépendants.

C'est vraiment une Force ●

Erreur de la paie... EN VOTRE dé FAVEUR !

Les erreurs sont nombreuses et certains salariés doivent parfois réclamer le paiement d'une journée, d'une demi-journée ou de quelques heures *"oubliées"*. Des heures effectuées manquent régulièrement ou le calcul des éléments variables est faux. Après le constat, il faut parfois des semaines, voire des mois, des allers-retours et des courriers pour obtenir gain de cause.

Depuis des années, l'entreprise triche en faisant une interprétation erronée des textes relatifs au paiement des heures supplémentaires, particulièrement quand les semaines concernées comptent un ou plusieurs jours fériés.

En 2017 les DP avaient posé la question et la direction avait apporté une réponse en contradiction avec les accords collectifs de **france•tv**, ouvrant la possibilité de compter jusqu'à 17 **HS125** *(heures supplémentaires majorées de 25 %)*, dans une semaine, au détriment des **HS150** *(heures supplémentaires majorées de 50 %)*.

Pourtant les textes sont clairs :

> *"Les heures supplémentaires effectuées (…) donnent lieu à une majoration de **25 %** pour chacune des huit premières heures supplémentaires et de **50 %** pour chacune des heures supplémentaires effectuées au-delà."*
>
> *cf. accords collectifs pages 83 et 84*

La DIRECCTE (inspection du travail) partage notre analyse sur le calcul des HS150 !



AMATEURISME, INCOMPÉTENCE, OU ERREUR VOLONTAIRE ?

Encore une fois, la direction de **france•tv** ne respecte pas les accords collectifs rédigés par **france télévisions** et co-signés avec les organisations syndicales le 28 mai 2013.

Après le 1/10e des congés payés, Force Ouvrière demande la régularisation de toutes les HS150 qui n'ont pas été payées…

Ce journal a l'agrément de **titre de presse** du Ministère de la culture et de la communication

Éditeur : **FO france•tv** 7 Espl. Henri de France 75015 Paris – *Directeur de la publication :* **Océan GRENIER**, FTV, 7 Espl. Henri de France 75015 Paris – *Imprimeur :* **Créa 3 Com** 23 rue de Condé 77165 – *Forfry ISSN :* en cours – *CPPAP :* **0424 S 08497**

mail : syndicatfo.groupe@francetv.fr